



## Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Frédéric VALLETOUX  
Ministre de la Santé et de la Prévention  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

**A l'attention de Madame MALEZIEU ,Madame JANDIA  
et Monsieur BOURDEAUD'HUY  
DGOS**

Objet: Préavis de grève spécifique

Montreuil, le 11 mars 2024

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 19 mars 2024** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **Les établissements sanitaires et sociaux des collectivités territoriales,**
- **Les établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **Les établissements médico-sociaux,**
- **Les établissements sanitaires et sociaux privés, à but non lucratif chargés d'un service public ou participant au service public en vertu de la loi hospitalière du 31 Juillet 1991.**

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- **Pour un véritable plan Emploi – formation, reconnaissance des qualifications**
- **La titularisation immédiate de tous les contractuels**
- **L'amélioration des conditions de travail et de vie, le respect des droits et libertés**
- **Des augmentations salariales, de reclassements, de reconnaissance des qualifications et responsabilités**
- **Reconnaissance du diplôme de PPH au niveau licence**
- **La réponse aux besoins de la population à travers la protection sociale, la santé, les services publics**
- **Un régime de retraite prenant en compte nos spécificités**
- **La défense et maintien des avantages acquis statutaires, conventionnels et locaux, etc...**

Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre-Mer), sur les revendications suivantes :

- **L'augmentation immédiate du point d'indice à 6 euros et la valorisation de notre traitement de bas**
- **Pour la prise en compte des primes dans le calcul des pensions de retraite**
- **Pour l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes**
- **Pour La défense du service public de proximité et pour cela le maintien des emplois publics et d'en recruter là où c'est nécessaire ;**
- **La défense et l'amélioration du statut général des fonctionnaires garant de l'égalité de traitement des usagers ;**
- **La défense de notre régime de retraite (CNRACL), le maintien du Code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes particuliers**

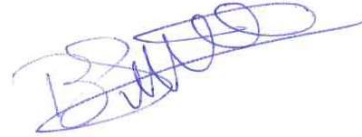
Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des

dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

**Barbara FILHOL,**  
Co-animatrice espace revendicatif

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Barbara Filhol', written in a cursive style.